



**Le parti de Maurice Kamto, principal rival politique du président camerounais Paul Biya, a décroché l'autorisation pour un meeting d'installation du nouveau bureau de la fédération régionale MRC-Centre1, le samedi 06 mai 2023 au stade de football du camp-Sic Medong, Yaoundé.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Foun - Fouon - Fouon  
 REGION DU CENTRE  
 DEPARTEMENT DU DEFOUN  
 ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI  
 SOUS-PREFECTURE DE BIYEM-ASSI  
 BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Foun - Fouon - Fouon  
 CENTRE REGION  
 DEFOUN DEPARTMENT  
 YAOUNDE VI SUB-DIVISION  
 BIYEM-ASSI SUB-DIVISIONAL OFFICE  
 SERVICE OF GENERAL AFFAIRS

N° 97 /RDMP/036-06-11AG

Yaoundé le 13 AVRIL 2023

**RECETPISSE DE DECLARATION DE  
 MANIFESTATION PUBLIQUE**

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé VI, déclare avoir reçu dans ses services en date du 12 avril 2023, la requête de monsieur **NJANKWA NJABON NGEBICHIE Eric**, Secrétaire Régional Centre1, du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), titulaire du récépissé N° KIT 151 délivrée le 03 juin 2021 à CE 05, relative à l'installation du nouveau bureau de la Fédération Régionale MRC/Centre 1, samedi 06 mai 2023, de 10 heures à 16 heures au stade de football du Camp- Sic Mendong.

Conformément aux dispositions de la Loi N° 90/055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations publiques, monsieur **NJANKWA NJABON NGEBICHIE Eric**, s'engage à agir dans le strict respect de l'ordre public, des mesures Gouvernementales visant à protéger les populations contre la pandémie de la **COVID-19** et à répondre de tout incident qui pourrait y survenir.

En outre, il ne changera ni la date, ni le lieu, ni l'objet de la présente déclaration.

En foi de quoi le présent récépissé est délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

**Amplifications**

- Préfet Mbomali/Yé (ATCE)
- COMBRIGADE Biyem-Assi
- COMSECUP 9<sup>e</sup> Arrdt
- COMSPICIAL Yaoundé
- Intersat
- Chronis/Archives



**LE SOUS-PREFET**

*Joseph Alain Eteoundi*  
 Administrateur Civil Principal

L'opposition camerounaise est très souvent frappée par une interdiction de manifestation publique, pourtant la constitution du Cameroun garantit la liberté de réunion, et la loi de décembre 1990 exige que les organisateurs d'une manifestation notifient simplement les autorités locales sept jours avant la date choisie.